

Faits d'actualité

J. H.

Volume 32, Number 1, 1964

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1103514ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1103514ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

H., J. (1964). Faits d'actualité. *Assurances*, 32(1), 47–50.
<https://doi.org/10.7202/1103514ar>

Faits d'actualité

par

J. H.

I — Un peu partout les tarifs-automobiles semblent insuffisants !

Qu'on en juge par ces commentaires "d'Expériodica" sur les événements de 1963:

47

FRANCE	Réforme de l'assurance responsabilité civile automobiles. ¹
FINLANDE	Nouveau tarif automobile.
SUISSE	Augmentation des tarifs responsabilité civile automobiles. Franchise de 300 francs suisses pour les moins de 25 ans.
PAYS-BAS	Augmentation des tarifs de l'assurance automobile responsabilité civile + 10%. Tous risques et affaires + 15%.
INDE	Augmentation des primes pour l'assurance des véhicules automobiles.
NORVÈGE	L'augmentation des primes d'assurance est décidée pour le 1er janvier 1964 pour la responsabilité civile des véhicules automobiles.

Les tarifs doivent être augmentés un peu partout parce que, comme au Canada, les sinistres et les indemnités vont croissants.

II — Deux aspects de l'automatisation

Sous le titre "Notre histoire en chiffres", la Bell Telephone Company of Canada donne, entre autres choses, la statistique du nombre de téléphones installés et des employés

¹ Une action bien déterminée peut réduire le nombre des accidents en France de plus de 40%. Ce résultat obtenu, le problème du taux des primes se trouverait, ipso facto, résolu. "L'Observateur" du 30 mars 1964. On voit que le problème y est le même que dans Québec.

ASSURANCES

de 1957 à 1963. Nous ne voulons retenir que ces chiffres sous le titre de l'automatisation et de ses résultats. Les voici:

	1963	1962	1957
Nombre de téléphones	4,090,102	3,890,630	2,954,884
% de postes à cadran	98.2	97.	
Moyenne quotidienne des appels	24,926,000	23,904,000	18,646,000
Nombre d'employés	35,441	35,086	41,363
Personnel féminin	19,346	19,263	24,345

48

Ainsi donc, en 6 ans, le nombre d'appareils installés a augmenté de 2,954,884 à 4,090,102 et la moyenne quotidienne des appels de 18,646,000 à 24,926,000. Dans le premier cas, la hausse est de 38.4, tandis qu'elle est de 34.8 pour cent dans le second. Et pendant ce temps, tout en assurant le service, le personnel total a diminué de 41,363 à 35,441, c'est-à-dire de 14.3 pour cent, et le personnel féminin de 24,345 à 19,346, soit 20.5 pour cent.

Que s'est-il passé ? Pour assurer le service d'un nombre considérablement accru d'appareils, on a sans doute augmenté la productivité, mais on a aussi diminué le personnel. Et, cependant, la Bell Telephone est une des sociétés qui donne le meilleur service à sa clientèle, même si, à toutes fins pratiques, elle a le quasi monopole du téléphone au Canada. Ajoutons également que, pendant cette période, les salaires versés ont passé de 146 millions à 179 millions — suivant en cela l'inflation des salaires qui se fait sentir au Canada comme ailleurs. Comme les autres compagnies de téléphone, la Bell a opté pour la mécanisation de plus en plus poussée de son matériel. Elle est ainsi parvenue en six ans:

- a) à augmenter la qualité de ses installations et le nombre de ses appareils;
- b) à diminuer le nombre de ses employés et le personnel féminin en particulier;
- c) tout en portant la moyenne quotidienne des appels de 18,646,000 à 24,926,000.

D'autre part, elle a fait passer les salaires du personnel en moyenne de \$3,552 à \$5,059 : exemple d'inflation salariale, mais aussi d'une importance moindre du personnel féminin: 19,346 sur 35,441 en 1963 et 24,345 sur 41,363 en 1957; ce qui s'explique par l'usage plus grand d'appareils mécaniques là où jusqu'ici la femme donnait le meilleur rendement.



Les syndicats ouvriers ne peuvent rester indifférents à cette prédominance de la machine sur le travail humain. Ils y voient un concurrent très important et qui, dans certains milieux, repousse l'ouvrier hors de l'usine.¹ Leurs dirigeants ne peuvent se refuser d'admettre les étonnants résultats de la machine, qui demande d'être bien entretenue, bien suivie, mais dont les exigences sont limitées une fois le prix payé. Bien utilisée, elle donne d'étonnants résultats dans le travail en série. Ils constatent également qu'elle entraîne la diminution du personnel. Et cela, au point de vue social, est très grave.² 49

Voyons ce que dit brièvement monsieur Jean Marchand à titre de président de la Confédération des Syndicats Nationaux de l'automatisation et du chômage dans le dernier numéro de la revue *Commerce*:

“L'automatisation a chez nous des conséquences plus graves qu'ailleurs. Alors qu'aux États-Unis par exemple les emplois déplacés par l'automatisation sont remplacés par la création de nouveaux emplois requis pour la fabrication des machines électroniques ou autres qui servent à l'automatisation, chez nous, comme nous ne fabriquons pas ces machines l'emploi est complètement perdu:

Nous n'avons pas non plus chez nous, les industries secondaires qui nous permettraient de fournir le nombre d'emplois suffisant à une main-d'œuvre dont le taux de croissance est beaucoup plus rapide que celui de notre économie.”

¹ Même si certaines grandes entreprises, comme la Bell Telephone, essayent de placer ailleurs les ouvriers que remplace la machine.

² A sa dernière réunion, le Congrès du Travail du Canada a demandé au gouvernement fédéral de faire étudier le problème par le Conseil économique du Canada.

Le problème est grave. On ne peut arrêter le progrès mécanique sans augmenter énormément les prix coûtants et sans mettre un frein dangereux à l'initiative individuelle. D'autre part, comme l'écrit aussi monsieur Marchand :

"Le chômage est partout. Ainsi malgré un salaire horaire qu'on juge intéressant, les 65,000 ouvriers de la construction à Montréal n'ont eu qu'un revenu moyen annuel de \$2,500 en 1963.

50 Un autre exemple illustrera ce chômage dans un secteur particulier, celui des plombiers. La convention collective qui les régit à Montréal prévoit un fonds de pension transportable. Pour y être éligible il faut travailler 900 heures au cours de l'année. Sur 4,287 plombiers, 2,547 n'étaient pas éligibles parce qu'ils n'avaient pas travaillé les 900 heures exigées.

En Gaspésie et dans certaines autres régions sous-développées, le taux de chômage est de 20 à 25% de la main-d'œuvre disponible. On peut imaginer le climat qui règne dans ces régions, le découragement qui s'empare des gens et le recours systématique à toute espèce de trucs pour profiter des prestations sociales et vivre de l'État.

Et c'est pourquoi patrons et syndicats demandent qu'on facilite l'initiative individuelle ou collective, qu'on l'oriente vers l'industrie secondaire, qu'on crée des complexes sidérurgiques ou autres pour fournir la matière première à des industries complémentaires sur place. On les voit collaborer dans des grandes entreprises mixtes où chacun apporte ses avis, ses initiatives, ses ressources propres. On assiste aussi à des poussées grégaires dans des domaines où jusqu'ici on laissait les autres prendre les initiatives. On voit, par exemple, de provinces établir sur leurs frontières une sorte de protection industrielle d'un type nouveau, destinée à favoriser la création d'entreprises qui vont fournir du travail aux gens du cru. Qu'on ne croie pas surtout que le mouvement soit limité à Québec, comme une publicité bien orchestrée cherche à le faire croire !

Dans notre province, l'Hydro-Québec est en ce moment un des facteurs positifs les plus efficaces dans ce domaine.